



La Balme de Sillingy, le 29 septembre 2025

DECISION DU MAIRE N° 2025-142

Objet : Demande de subvention PVD

Le maire de la commune de La Balme de Sillingy,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2021-126 du 13 décembre 2021 portant modification des délégations d'attribution du conseil municipal au Maire ;

DECIDE

Article 1 :

D'arrêter le plan de financement suivant pour l'opération : Etude de faisabilité – Sécurisation des passages multimodaux au chemin du Lac – Liaison Centre-Bourg et Base de loisirs du Tornet. De solliciter les subventions suivantes auprès des organismes partenaires pour un cofinancement.

Coût opération estimé : 3 900 euros hors taxes.

- Autofinancement : 1 950 € (50,00 %).
- Subvention PVD Banque des Territoires : 1 950 € (50,00 %).

Article 2 :

La présente décision sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'État dans le département.

Le Maire, auteure de l'acte, certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Le Maire, _____
Séverine MUGNIER



Décision du Maire certifiée exécutoire compte tenu :
De sa réception en Préfecture le 30/09/2025
De sa publication le 30/09/2025

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.